

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1334

20 juin 2011

### SOMMAIRE

<b>ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>64008</b>	<b>Paribus Investment &amp; Management S.à r.l.</b> .....	<b>64012</b>
<b>Bright Investments S.A.</b> .....	<b>64028</b>	<b>PASS-INGENIERIE Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>64008</b>
<b>Camarimmo S.A.</b> .....	<b>64032</b>	<b>PIM Investment S.à r.l.</b> .....	<b>64012</b>
<b>Capital International Fund</b> .....	<b>64023</b>	<b>PO Participations S.A.</b> .....	<b>64012</b>
<b>CFS Lux S.A.</b> .....	<b>64019</b>	<b>PP Group S.A.</b> .....	<b>64021</b>
<b>CIR International S.A.</b> .....	<b>64012</b>	<b>Ramiro S.à r.l.</b> .....	<b>64004</b>
<b>Compulease S.A.</b> .....	<b>64013</b>	<b>Ridgefield Acquisition</b> .....	<b>64012</b>
<b>Delta 2 (Lux) Sàrl</b> .....	<b>64028</b>	<b>Ridgefield Holdco</b> .....	<b>64018</b>
<b>EGTS-LUX S.à r.l.</b> .....	<b>64008</b>	<b>Rinteln S.à r.l.</b> .....	<b>64020</b>
<b>EO ! Sàrl</b> .....	<b>64030</b>	<b>R.IX S.à r.l.</b> .....	<b>63986</b>
<b>European Hotel S.A.</b> .....	<b>64004</b>	<b>RMF Promotions S.A.</b> .....	<b>64020</b>
<b>Gestion &amp; Management Holding S.A.</b> ....	<b>64021</b>	<b>ROV Diving International S.A.</b> .....	<b>64019</b>
<b>Gestion &amp; Management (SPF) S.A.</b> ....	<b>64021</b>	<b>Shangri-La Hotel (Vienna)</b> .....	<b>64022</b>
<b>Grossfeld PAP</b> .....	<b>63986</b>	<b>Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.</b> .....	<b>64021</b>
<b>Groupe E.R.C.P. S. à r.l.</b> .....	<b>64011</b>	<b>System Solutions Luxembourg S.A.</b> .....	<b>64025</b>
<b>Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l.</b> .....	<b>64018</b>	<b>Taurus Capital S.A.</b> .....	<b>64032</b>
<b>Ingenia Lux Sicav</b> .....	<b>64032</b>	<b>Telenet Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>64032</b>
<b>INM Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>64025</b>	<b>Telenet Finance Luxembourg S.C.A.</b> .....	<b>64032</b>
<b>KKR My Best Friend Lux S.à r.l.</b> .....	<b>64002</b>	<b>The MC Russian Market Fund</b> .....	<b>64003</b>
<b>Lefate S.A.</b> .....	<b>64003</b>	<b>TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>64023</b>
<b>LK1 Project S.A.</b> .....	<b>64003</b>	<b>Virgolino de Oliveira Finance S.A.</b> .....	<b>63986</b>
<b>Messer Finance S.A.</b> .....	<b>64011</b>	<b>Ware SA</b> .....	<b>64032</b>
<b>Moreira&amp;Dias</b> .....	<b>64026</b>	<b>White Gate S.A.</b> .....	<b>64029</b>
<b>Movele S.à r.l.</b> .....	<b>64003</b>	<b>Yang Lux Holding S.A.</b> .....	<b>64005</b>
<b>NXP Co-Investment Investor S.à r.l.</b> ....	<b>64004</b>		
<b>Pacific Drilling S.A.</b> .....	<b>64008</b>		

**Grossfeld PAP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 107.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.  
Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053026/11.

(110059622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.705.100,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.258.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
  4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2011055327/19.

(110061381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Virgolino de Oliveira Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 159.724.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of the month of May,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Virgolino de Oliveira Finance Limited, an exempted company incorporated under laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 248360 (the "Company").

The Meeting was opened by Mr. Thierry SOMMA, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Caroline NOTTE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

1) The agenda of the Meeting was as follows:

1.- To transfer the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg as from the date of de-registration of the Company with the Registrar of Companies of the Cayman Islands (the Date of Continuance), without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance;

2.- To adopt in Luxembourg the legal form of a public limited liability company (société anonyme) under the corporate name of "Virgolino de Oliveira Finance SA" as from the Date of Continuance;

3.- To accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as from the Date of Continuance;

4.- To approve the interim balance sheet of the Company as of 11 March 2011 and to acknowledge the report issued on 11 March 2011 by the independent auditor, Avega Revision S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of the Grand-Duchy Luxembourg, with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144983;

5.- To amend and restate the Company's articles of association so as to conform them to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 3. above;

6.- To establish the registered office and the principal establishment of the Company at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

7.- To increase the number of directors of the Company from four (4) to five (5) , to appoint Mr. Dylan Davies, born in Swansea, Wales, United Kingdom, on 16 November 1966, residing professionally at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as Class B Director with effect as of the Date of Continuance, to confirm the mandate of the current directors of the Company and to qualify them as Class A Directors, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012;

8.- To appoint BDO Audit SA, a limited liability company (société anonyme) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.570, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, with effect as of the Date of Continuance, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012;

9.- Miscellaneous.

II) An attendance list has been signed by the members of the bureau of the Meeting, the proxyholder representing the sole shareholder and the notary, and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder representing the total capital of the Company, the Meeting can thus validly deliberate on all the items on the agenda.

III) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to approve the transfer of the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the Cayman Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg as from the Date of Continuance, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance and to the extent necessary, confirmed the resolutions adopted by the shareholder of the Company in the Cayman Islands on 11 March 2011.

*Second resolution*

The Meeting resolved that the Company adopts in Luxembourg, for the purposes of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, the legal form of a public limited liability company (société anonyme) under the name "Virgolino de Oliveira Finance SA" as of the Date of Continuance.

*Third resolution*

The Meeting resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as of the Date of Continuance.

*Fourth resolution*

The Meeting resolved to approve the interim balance sheet of the Company as of 11 March 2011 and to acknowledge the report dated 11 March 2011 of the independent auditor, Avega Revision S.à r.l., a private limited liability company organised under the laws of the Grand-Duchy Luxembourg, with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144983, which certifies, amongst others, that:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets as detailed in the accompanying special purpose interim balance sheet as of 11 March 2011 do not correspond at least to the minimum share capital required for the migration of the Company to Luxembourg and the transformation of the Company into an Société Anonyme (S.A.) at the time of the migration and transformation ."

The said interim balance sheet of the Company and report of the independent auditor, after having been signed *ne varietur* by the shareholder present or represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company as from the Continuance Date so as to conform them to laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The restated Articles of Association of the Company will now read as follows:

### **"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (*société anonyme*) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Virgolino de Oliveira Finance S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director or the Board of Directors, as the case may be, is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or the Board of Directors, as the case may be.

In the event that in the view of the Director or the Board of Directors, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing of loans, bonds, notes debentures and other debt instruments and derivatives including, but not limited to swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security interests as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to direct or indirect subsidiaries of its shareholder(s). On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

The Company may not acquire and hold participating interests, in any form whatsoever, such as shares, warrants, options and any convertible instruments, in Luxembourg and/or in foreign undertakings.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

### **Chapter II. Share capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at nine million seven hundred thirtyfive thousand three hundred ninety-seven United States Dollars (USD 9,735,397) divided into nine million seven hundred thirty-five thousand three hundred ninety-seven (9,735,397) registered shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00-) each.

The authorized but un-issued share capital is set at two hundred sixty-four thousand six hundred three US Dollars (USD 264,603) to be divided into two hundred sixty-four thousand six hundred three (264,603) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1,00-) each with the same rights attached as the existing shares.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette, *Mémorial C*, to increase once or several times the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when

new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind. When issuing new shares under their abovementioned powers, the Director or, as the case may be, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase.

The Director or the Board of Directors, as the case may be, may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented before the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or the Board of Directors, as the case may be, shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Director or, as the case may be the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or the general meeting of the Shareholder, as the case may be, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or the Board of Directors, as the case may be, to do so in compliance with the Law.

**Art. 9. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

### Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term

and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests - except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office including at least one Class B Director (if the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors).

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile, email or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or by the sole Director, as the case may be. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors, as the case may be.

**Art. 13. General Powers of the Board of Directors.** The Director or the Board of Directors, as the case may be, is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or the Board of Directors, as the case may be.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Director or the Board of Directors, as the case may be, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or the Board of Directors, as the case may be, shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or the Board of Directors, as the case may be, may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director or the Board of Directors, as the case may be, may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 15. Representation of the Company.** In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 17. Indemnification.** The Company shall indemnify any Director and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his/her being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he/she shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 18. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or the independent auditor, as the case may be, shall be appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 31 August of each year, at 2 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Director or the Board of Directors, as the case may be, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 22. Procedure, Vote, Minutes.** The general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or by the Board of Directors, as the case may be, or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or the Board of Directors, as the case may be, may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or their representatives, as the case may be.



Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or the Law, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or the Law, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

**Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or of the general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or by the bureau of the meeting, as the case may be.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, shall be certified by the sole Director or by the Chairman of the Board of Directors, as the case may be, or by any two Directors.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 24. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of May and ends on the last day of the month of April every year.

**Art. 25. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or the Board of Directors, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 26. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 27. Interim Dividends.** The Director or the Board of Directors, as the case may be, are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolved to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolved to increase the number of directors of the Company from four (4) to five (5), to appoint Mr Dylan Davies, born in Swansea, Wales, United Kingdom, on 16 November 1966, residing professionally at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as Class B Director with effect as of the Date of Continuance, and to confirm the mandate of the current directors of the Company and to qualify them as Class A Directors, so that as from the Date of

Continuance, the board of directors of the Company will be composed as follows for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

- Ms. Carmen Ruete de Oliveira, born in Brazil on November 7, 1927, residing at Av. Comendador Virgolino de Oliveira S/N -Itapira/SP Zip code 13.972-170 Brazil, as Class A Director;
- Mr. Hermelindo Ruete de Oliveira, born in Brazil on September 14, 1956, residing at Alameda Sinharinha Neto 02 - Catanduva/SP Zip Code 15.800-115 Brazil, as Class A Director;
- Ms. Carmen Aparecida Ruete de Oliveira, born in Brazil on March 21, 1954, residing at Av. Comendador Virgolino de Oliveira S/N -Itapira/SP Zip code 13.972-170 Brazil, as Class A Director;
- Mr. Virgolino de Oliveira Filho, born in Brazil on April 7, 1955, residing at Av. Comendador Virgolino de Oliveira S/N -Itapira/SP Zip code 13.972-170 Brazil, as Class A Director; and
- Mr. Dylan Davies, born in Swansea, Wales, United Kingdom, on November 16, 1966, residing professionally at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as Class B Director.

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolved to appoint BDO Audit SA, a limited liability company (société anonyme) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.570, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, with effect as of the Date of Continuance, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 4,600.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") de l'actionnaire unique de Virgolino de Oliveira Finance Limited, une société exemptée constituée sous le droit des îles Cayman, ayant son siège social au bureau de Maples Corporate Services Limited, PO box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman (Registrar of Companies of the Cayman Islands) sous le numéro 248360 (la "Société").

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Thierry SOMMA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président de l'Assemblée.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Caroline NOTTE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvée par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société des Iles Cayman vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de désinscription de la Société au registre des sociétés des Iles Cayman (la Date de Continuité), sans que la Société soit dissoute mais au contraire avec une continuité juridique et légale;
2. Adopter au Luxembourg la forme légale de société anonyme sous la dénomination sociale de "Virgolino de Oliveira Finance S.A." à compter de la Date de Continuité;
3. Accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de gestion effectif de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la Date de Continuité.
4. Approuver le bilan intérimaire de la Société du 11 mars 2011 et admettre le rapport émis le 11 mars 2011 par le réviseur d'entreprise, Avega Revision S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144983;

5. Modifier et mettre à jour les statuts de la Société de manière à les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, comme conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 3. ci-dessus;

6. Etablir le siège social et le principal établissement de la Société au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

7. Augmenter le nombre d'administrateur de la Société de quatre (4) à cinq (5), nommer M. Dylan Davies, né à Swansea, Pays de Galles, Grande-Bretagne, le 16 novembre 1966, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg comme Administrateur de Classe B avec effet à la Date de Continuité, confirmer le mandat des administrateurs actuels de la Société et les qualifier en tant qu'Administrateurs de Classe A, pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2012;

8. Nommer BDO Audit S.A., une société anonyme existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 147.570, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, avec effet à la Date de Continuité, pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2012;

#### 9. Divers

II) Une liste de présence a été signée, par les membres du bureau de l'Assemblée, le représentant de l'actionnaire unique et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'actionnaire unique représentant la totalité du capital social de la Société, l'Assemblée peut par conséquent valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'approuver le transfert de siège social, l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société des Iles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la Date de Continuité, sans dissoudre la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et légale et, dans la mesure du nécessaire, de confirmer les résolutions adoptées par l'actionnaire de la Société aux Iles Cayman le 11 mars 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé que la Société adopte au Luxembourg, au vue de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la forme légale de société anonyme sous la dénomination sociale de "Virgolino de Oliveira Finance S.A." à la Date de Continuité.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège effectif de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à la Date de Continuité.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société daté du 11 mars 2011 et d'admettre le rapport émis en date du 11 mars 2011 par le réviseur d'entreprise, Avega Revision S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144983, lequel certifie, entre autre, que:

"Sur la base de notre revue, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire croire que l'actif net, comme détaillé dans les comptes intermédiaires spéciaux ci-joint du 11 mars 2011, ne correspond pas à au moins le montant du capital social minimum requis pour la migration de la Société à Luxembourg et sa transformation en Société Anonyme (S.A.) au moment de la migration et de la transformation."

Le prédit bilan intérimaire de la Société et le rapport du réviseur d'entreprise, après avoir été signé ne varietur par l'actionnaire présent et représenté et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier et de mettre à jour les Statuts de la Société à compter de la Date de Continuité de manière à les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts mis à jour seront désormais lus comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société")

régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination de "Virgolino de Oliveira Finance S.A."

**Art. 2. Siège Social.** La Société a son siège social dans la commune de Luxembourg. L'administrateur ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège de la Société mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision de l'administrateur ou du Conseil d'Administration, le cas échéant.

Au cas où l'administrateur ou le Conseil d'Administration, le cas échéant, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, d'instruments dérivés, incluant notamment mais non exclusivement, swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant notamment mais non exclusivement des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant notamment mais non exclusivement l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte) aux filiales directes ou indirectes de ses actionnaires. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

La Société ne peut acquérir et détenir de participations, sous quelque forme que ce soit, telle que des actions, warrants, options et tout instrument convertible, dans des entités Luxembourgeoises et/ou étrangères.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions sept cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 9,735,397) divisé en neuf millions sept cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (9,735,397) actions nominatives ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune.

Le capital autorisé mais non émis est fixé à deux cent soixante quatre mille six cent trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 264,603) divisé en deux cent soixante quatre mille six cent trois (264,603) actions d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune avec les mêmes droits attachés aux actions existantes.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à dater de la publication de la délégation de pouvoir ou du renouvellement de cette délégation de pouvoir au Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, à procéder à une augmentation du capital social souscrit dans la limite du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions, dans les limites du capital autorisé.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut déterminer les termes et les conditions d'une telle augmentation de capital et émission de nouvelles actions, plus spécifiquement relatif à (i) à quel moment les nouvelles actions sont à émettre, (ii) le nombre des nouvelles actions à émettre, (iii) la souscription et le paiement des nouvelles actions, (iv) si les nouvelles actions sont à émettre et souscrire avec ou sans prime d'émission et si les nouvelles actions sont à payer en numéraire ou en nature. Lors de l'émission de nouvelles actions selon les pouvoirs ci-avant mentionnés, l'Administrateur ou le cas échéant le Conseil d'Administration est également expressément autorisé à limiter ou à renoncer à un droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires alors existants.

Après chaque augmentation de capital social selon les dispositions ci-avant décrites, les présent Statuts devront être modifiés de manière à refléter l'augmentation de capital.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne autorisée qui devra être un administrateur ou un actionnaire de la Société, la capacité d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour les nouvelles actions émises selon leurs pouvoirs ci-avant mentionnés et de prendre toute mesure afin de modifier les présents Statuts pour refléter l'augmentation de capital social de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Paiement des Actions.** Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées périodiquement par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par décision de l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, selon les pouvoirs donnés à l'Administrateur, ou le cas échéant, au Conseil d'Administration, suivant l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

**Art. 9. Acquisition d'Actions Propres.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Conseil d'Administration.** Dans le cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois choisir de désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peuvent décider de désigner les administrateurs nommés comme Administrateur de Classe A et Administrateur de Classe B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction incluant au moins un Administrateur de Classe B (si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires).

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

**Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 15. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateur de Classe B, la Société ne sera engagée auprès des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou individuel de toute personne à qui le Conseil d'Administration aura accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans le cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie autre que les transactions conclu dans des circonstances normales, et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

**Art. 17. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle d'Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

**Art. 18. Audit.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le(s) commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera le nombre de commissaire aux comptes, selon le cas, la rémunération du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Les commissaires aux comptes ou le réviseur d'entreprises resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 31 août de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.** Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, en matière commerciale et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 22. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et où les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.



Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Statuts, ou le cas échéant, de la Loi soumis aux règles de quorum et de majorité prévue pour la modification des présents Statuts, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi soumis aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

**Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai et finit le dernier jour du mois d'avril de chaque année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 26. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'utiliser la totalité ou une part du solde pour couvrir les pertes existantes s'il en existe, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

**Art. 27. Dividendes Intérimaires.** L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera réparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi

*Sixième résolution*

L'Assemblée a décidé d'établir le siège social et le principal établissement de la Société à 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le nombre d'administrateur de la Société de quatre (4) à cinq (5) et de nommer M. Dylan Davis, né à Swansea, Pays de Galles, Royaume-Uni, le 16 novembre 1966, demeurant professionnellement à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme Administrateur de Classe B de la Société avec effet à la Date de Continuité, de confirmer le mandat des Administrateurs actuels de la Société et les classer en tant qu' Administrateur de Catégorie A, pour qu'à compter de la Date de Continuité, le Conseil d'Administration de la Société soit composé comme suit pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2012:

- Mme. Carmen Ruete de Oliveira, née le 7 novembre 1927 au Brésil, demeurant Av. Comendador Virgolino de Oliveira S/N -Itapira/SP Zip code 13.972-170 Brazil, en tant qu' Administrateur de Catégorie A;

- Mr. Hermelindo Ruete de Oliveira, né le 14 septembre 1956 au Brésil, demeurant Alameda à Sinharinha Neto 02 - Catanduva/SP Zip Code 15.800-115 Brésil, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- Mme. Carmen Aparecida Ruete de Oliveira, née le 21 mars 1954 AU Brésil, demeurant à Av. Comendador Virgolino de Oliveira S/N -Itapira/SP Zip code 13.972-170 Brésil, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- Mr. Virgolino de Oliveira Filho, né le 7 avril 1955, demeurant à Av. Comendador Virgolino de Oliveira S/N -Itapira/SP Zip code 13.972-170 Brésil, en tant qu'Administrateur de Catégorie A;

- Mr. Dylan Davies, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Pays de Galles, Royaume Uni, demeurant professionnellement à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de Catégorie B.

*Huitième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer BDO Audit S.A., une société anonyme existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, comme réviseur d'entreprises de la Société, avec effet à la Date de Continuité, pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2012.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

*Évaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 4.600,-.

*Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SOMMA – C. NOTTE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2011. Relation: LAC/2011/12980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le vingt-quatre mars de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011042157/903.

(110047551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.291.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61607 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053081/10.

(110059533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 26 avril 2011*

- Messieurs Gustav STENBOLT résidant professionnellement au 7 rue des Alpes, CH-1201 Genève, André SCHMIT résidant professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, Walter FETSCHERIN résidant professionnellement au 7 Brunnenhofstrasse, CH-8057 Zurich et Madame Ani SALIBIAN, résidant professionnellement au 2-4 Place du Molard, CH-1211 Genève 3 sont réélus en qualité d'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

- ERNST & YOUNG est réélu comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Extrait certifié sincère et conforme  
Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011056944/18.

(110063908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Lefate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.481.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053102/11.

(110059541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**LK1 Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 149.271.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053108/10.

(110059716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011053127/11.

(110059246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**European Hotel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.192.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnariat de la Société en date du 27 Avril 2011*

L'actionnariat de la Société a décidé:

- de renouveler les mandats des six administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

- \* Monsieur Quentin Burgess,
- \* Monsieur Ernst Schaufelberger,
- \* Monsieur Rainer Andreas Suter,
- \* Monsieur Pascal Aujoux,
- \* Monsieur Jean-Louis Camuzat,
- \* Monsieur Peter Dreischhoff,

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Mazars, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *European Hotel S.A.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011061408/22.

(110069220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**NXP Co-Investment Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.554.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61646 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053140/10.

(110059575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Ramiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 111.425,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.211.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 30 mars 2011 que la Société ayant son siège social au 64 avenue de la liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, le 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 mai 2006, sous le numéro 885, a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011055329/19.

(110060970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Yang Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.879.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company YANG LUX HOLDING S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 146.879 (NIN 2009 2211 577),

incorporated by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 19<sup>th</sup> of June 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1413 of July 22, 2009,

having a corporate capital of one hundred and fifty thousand Euro (€ 150.000.-), represented by fifteen thousand (15.000) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING and the company Luxglobal Management S.à r.l. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office. (first sentence).** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Third resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

*Fifth resolution*

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YANG LUX HOLDING S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.879 (NIN 2009 2211 577),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 22 juillet 2009,

ayant un capital social de cent cinquante mille Euros (€ 150.000.-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING et de la société Luxglobal Management S.à r.l. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social. (première phrase).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/578. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051232/152.

(110057110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 159.658.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61590 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053145/10.

(110059502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**PASS-INGENIERIE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 98A, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053156/11.

(110059625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 45.008.

*Extrait des Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 5 avril 2011.*

Il résulte du procès-verbal que le mandat du Président du Conseil d'administration, Monsieur Herbert KUMBARTZKI, a été reconduit.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054621/13.

(110061610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**EGTS-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 160.136.

---

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas CLAUDEL, employé privé, né à Saint-Dié (France) le 22 octobre 1978, demeurant à F-88650 Mandray, 235, route du Chaudfour.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux de maçonnerie générale et d'étanchéité.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute



autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "EGTS-LUX s.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Roeser.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Nicolas CLAUDEL, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Nicolas CLAUDEL, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CLAUDEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2011. Relation: CAP/2011/1226. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011051390/137.

(110057144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Groupe E.R.C.P. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.764.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 6 mai 2011 que la répartition du capital est la suivante:

Monsieur Laurent ANTONIETTI, gérant de sociétés, né le 7 novembre 1979 à Neuville aux Bois, France, demeurant à F-38530 Barraux, 37, Chemin des Iles

vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

Monsieur Aziz OUALFI, employé, né le 26 août 1982 à Strasbourg, France, demeurant à L-2328 LUXEMBOURG, 21, rue des Peupliers

vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

Monsieur Mikael PRUVOST, né le 26 août 1982 à Strasbourg, France, demeurant à F-67200 STRASBOURG, 7, rue du petit Marais

vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

Monsieur Maxime ZISSWILLER, né 06 août 1983 à Besançon, France, demeurant à F-68400 RIED ISHEIM, 8A, rue de la Hardt

vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Luxembourg, le 6 mai 2011.

*Pour Groupe E.R.C.P. S.à r.l.*

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2011063201/25.

(110069914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Messer Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.804.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2011*

Il résulte dudit extrait que

1. M. Marcel Stephany a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la période jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2011.

2. Leurs mandats prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle, M. Markus Müller, M. Luc Boels et M. Alex Schmitt ont été réélus comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2017.

3. L'administrateur M. Markus Müller de la Société susmentionnée a changé son adresse professionnelle depuis le 11 avril 2011 au Messer Platz 1, D-65812 Bad Soden, Allemagne.

4. L'administrateur M. Luc Boels de la Société susmentionnée a changé son adresse professionnelle depuis le 14 octobre 2010 au Haven 1053 Nieuwe Weg 1, B-2070 Zwijndrecht, Belgique.

5. Dès lors le conseil d'administration de la Société se compose de la façon suivante:

- M. Markus Müller
- M. Luc Boels
- M. Alex Schmitt

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait conforme  
Alex Schmitt  
Administrateur

Référence de publication: 2011063221/25.

(110069585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**PIM Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Paribus Investment & Management S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053162/12.

(110059627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**PO Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053166/11.

(110059626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053172/11.

(110059618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**CIR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 15.381.

*Extrait du conseil d'administration tenue en date du 15 avril 2011 au siège social de la Société*

*Résolutions:*

- Nomination de M. Pierluigi Ferrero comme Président de la Société;
- Fin de mandat de M. Ferrero en tant que Administrateur Délégué de la Société;
- Le conseil d'administration sera composé comme suit:

Pierluigi Ferrero   Président avec signature individuelle  
Roger Burri       Administrateur avec signature conjointe à deux  
Philippe Morales   Administrateur avec signature conjointe à deux  
Carlo Schlessler   Administrateur avec signature conjointe à deux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

CIR INTERNATIONAL S.A.

Monica Porfilio

Référence de publication: 2011061167/20.

(110067973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**Compulease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.010.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPULEASE S.A.», ayant son siège social à L9709 Clervaux, 7, route de Marnach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.010, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 22 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 29 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 du 12 janvier 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Luce PÜTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie EWERS, employée privée, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach à l'adresse suivante: L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy;

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Nomination de Monsieur Pierre LEIJDER en tant qu'administrateur;

5. Divers.

(ii) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée à ces jours, heure et lieu par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour envoyées à tous les actionnaires en nom en date du 3 mars 2011.

(iii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iv) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

(v) Il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf (99,9) % du capital de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

(vi) En conséquence, le président déclare et les actionnaires présents et représentés confirment que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix des actionnaires présents et représentés, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach à l'adresse suivante: L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «COMPULEASE S.A.».

La durée de la société est indéterminée.

Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans pour autant changer l'objet social de la société, afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination sociale «COMPULEASE S.A.».

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'achat, la vente, la location, l'agence de tous produits, principalement d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, ainsi que toutes opérations financières y relatives.

La Société a en outre pour objet la conclusion de tout contrat d'études de développement industriel, d'organisation, d'entreprises et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique. La Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles, ainsi que participer à des entreprises industrielles et commerciales.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE euros (EUR 31.000,-), divisé en MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant

entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et

(ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.



Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur:

- Monsieur Pierre LEIJDER, dirigeant de société, né le 22 septembre 1961 à Uccle (Belgique), demeurant à B-1180 Bruxelles, 114 A, rue Basse.

La durée du mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Reding, M-L Pütz, A-M Ewers, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 mars 2011. Relation: RED/2011/682. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046496/286.

(110052529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011053173/11.

(110059617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 69.689.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la société*

Il résulte des résolutions écrites prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2010 que:

«L'Associé Unique constate que les mandats des membres du conseil d'administration sont tous arrivés à échéance à l'occasion des présentes résolutions d'approbation des comptes et décide de nommer en tant que membres du conseil d'administration, chacun pour un terme de 6 ans expirant lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes devant être tenue en 2016, les personnes suivantes, toutes demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg:

- Monsieur Marc ROCK, né le 1<sup>er</sup> juin 1974 à Luxembourg;
- Monsieur Luc DE MEYERE, né le 23 mai 1966 à Gent (Belgique);
- Monsieur Serge TOUSSAINT, né le 7 février 1958 à Ettelbruck;
- Monsieur Germain SCHULLER, né le 2 juillet 1953 à Luxembourg ;
- Monsieur Georges RASSEL, né le 23 octobre 1964 à Luxembourg.»

«L'Associé Unique constate que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance à l'occasion des présentes résolutions d'approbation des comptes et décide renouveler le mandat de Mme Gaby WEILER, née le 2 avril 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, et ce, pour un terme de 6 ans expirant lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes devant être tenue en 2016.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

L'Associé Unique

Référence de publication: 2011062175/27.

(110070057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**CFS Lux S.A., Société Anonyme,  
(anc. ROV Diving International S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.781.

L'an deux mille onze, le sept avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROV DIVING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 83.781, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 4 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 7 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en CFS Lux S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
2. Modification de l'objet social.
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CFS Lux S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CFS Lux S.A.»

**Suit la traduction anglaise:**

«There is established hereby a société anonyme under the name of CFS Lux S.A.".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que le dernier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet tous les travaux se rapportant à l'entretien et au nettoyage de bâtiments au sens large:

- à l'intérieur des bâtiments et de locaux industriels, y compris le mobilier, les installations sanitaires, le matériel informatique et télématique et le matériel technique au sens large
- à l'extérieur des bâtiments, y compris les vitres, les châssis, les toits, les voies d'entrée, parkings, zones vertes, terrains de sports au sens large
- entreprise de travaux de peinture.

La société a en outre pour objet l'exécution de tous travaux liés, la rénovation, le rafraîchissement et/ou la décoration au sens large, dans la mesure qu'ils ont un caractère complémentaire aux travaux d'entretien et de nettoyage.»

**Suit la traduction anglaise:**

"The corporation may carry out building maintenance and cleaning, including, but not limited to:

- the inside of buildings and industrial areas, including the furniture, the sanitary equipment, computer and telematics equipment, and technical equipment in the broadest sense
- the outside of buildings, including façades, Windows, window frames, roofs, entrance ways, parking lots, green areas, sports grounds in the broadest sense
- interior and exterior painting.

The corporation may furthermore carry out all related activities, including but not limited to renovation, tidying up, decorating in the broadest sense, as far as these activities are complementary to cleaning and maintenance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16791. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053182/83.

(110059466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Rinteln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.317.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053180/11.

(110059378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**RMF Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 149.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053181/10.

(110059720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.380.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011053186/11.

(110059333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**PP Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 109.353.

---

Changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Mr Vincent BECHET, né le 28.03.1964 à Luxembourg (GDL)

\* Nouvelle adresse professionnelle: 54, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

- Mr Frank ROSENBAUM, né le 02.07.1967 à Arlon (Belgique)

\* Nouvelle adresse professionnelle: 54, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

- Mr Stéphane TERVER, né le 22.06.1974 à Thionville (France)

\* Nouvelle adresse professionnelle: 54, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

- Mme Angélique SABRON-SOUTY, née le 02.01.1970 à Metz (France)

\* Nouvelle adresse professionnelle: 54, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

- Mme Margarida TRINDADE SANTOS, née le 08.11.1968 à Lisbonne (Portugal)

\* Nouvelle adresse professionnelle: 54, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

- Mr Marc BAERTZ, né le 24.12.1971 à Luxembourg (GDL)

\* Nouvelle adresse professionnelle: 54, rue Charles Martel, L2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062463/22.

(110069140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Gestion & Management Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 93.837.

---

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GESTION & MANAGEMENT HOLDING S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 93837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 717 en date du 8 juillet 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings).
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** La société prend la dénomination de GESTION & MANAGEMENT (SPF) S.A.  
(Le reste sans changement.)

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16698. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12/04/2011.

Référence de publication: 2011053018/65.

(110059256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Shangri-La Hotel (Vienna), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.671.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61638 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053199/10.

(110059639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 26 avril 2011*

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Monsieur Hamish Forsyth, Monsieur Paul G. Haaga, Jr., Monsieur Robert Ronus et Monsieur Thierry Vandeventer en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

*Auditeurs:*

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

*Pour Capital International Fund*

Mara Marangelli

*Pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.*

*Agent Domiciliaire / Compan Administration*

Référence de publication: 2011062518/22.

(110069460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 780.550,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.440.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 117194,

here represented Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 24, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132440, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2539, on November 8, 2007, which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of November 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2843, of December 28, 2010.

II. The Company's share capital is currently fixed at five hundred three thousand fifty Euro (EUR 503.050,00) represented by twenty thousand one hundred twenty-two (20.122) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 277.500,00) to raise it from its present amount of five hundred three thousand fifty Euro (EUR 503.050,00) to seven hundred eighty thousand five hundred fifty Euro (EUR 780.550,00) by the creation and

issuance of eleven thousand one hundred (11.100) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the eleven thousand one hundred (11.100) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of two hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 277.500,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of two hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 277.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is fixed seven hundred eighty thousand five hundred fifty Euro (EUR 780.550,00) represented by thirty-one thousand two hundred twenty-two (31.222) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117194,

représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.» (La Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132440, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2539 du 8 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2843 du 28 décembre 2010.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq cent trois mille cinquante Euro (EUR 503.050,00) représenté par vingt mille cent vingt-deux (20.122) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 277.500,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trois mille cinquante Euro (EUR 503.050,00) à sept cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante Euro (EUR 780.550,00) par la création et l'émission de onze mille cent (11.100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.



*Souscription - Libération*

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux onze mille cent (11.100) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 277.500,00) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de deux cent soixante-dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 277.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante Euro (EUR 780.550,00) représenté par trente-et-un mille deux cent vingt-deux (31.222) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13774. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011051209/111.

(110057523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011053211/14.

(110059696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.339.900,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 mars 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de Mr. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 23 mars 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Robert Quinn résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 mai 1977 à Stockton on Tees, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Robert Quinn;
- Monsieur Andreas Demmel;
- Monsieur James Joseph Parkinson;
- Monsieur Donal Buggy;
- Madame Marie-Sibylle Wolf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011062579/22.

(110069541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

**Moreira&Dias, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.158.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur David DA SILVA MOREIRA, ouvrier, né à Figueira da Foz (Portugal), le 03 septembre 1984, demeurant à L-4444 Belvaux, 25, rue de l'Electricité;
- 2.- Madame Liliانا DIAS PAO ALVO, serveuse, née à Seia (Portugal), le 26 mars 1982, demeurant à L-3850 Schiffflange, 3, avenue de la Libération.

Entre les comparants il est constitué une société à responsabilité limitée avec les statuts suivants

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée existera sous la dénomination de «MOREIRA&DIAS».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Schiffflange.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime des associés. A défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs.

L'associé qui se proposerait de céder tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours à ses coassociés qui disposeront du droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers ou la demande d'agrément d'un héritier ou ayant droit sera adressée par lettre recommandée à la gérance. L'offre contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix à fixer amiablement ou par expertise sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaudra à un refus de leur part.

Si aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession ou héritage, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales sera vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) M. David DA SILVA MOREIRA, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Mme Liliana DIAS PAO ALVO, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par les comparants, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération.

2. Le nombre de gérants est fixé à deux (2):

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Liliana DIAS PAO ALVO, préqualifiée, comme gérante administrative.

b) Monsieur David DA SILVA MOREIRA, préqualifié, comme gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants, avec pouvoir de délégation réciproque.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D.DA SILVA MOREIRA, L. DIAS PAO ALVO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 avril 2011. Relation: LAC/2011/15937. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051694/105.

(110057652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 46.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 avril 2011*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 avril 2011 que le mandat de réviseur d'entreprises agréé suivant a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011055381/19.

(110062009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

---

**Bright Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.265.

—  
L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bright Investments S.A., ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.265, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1176 du 16 juin 2009 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Morgane INGRAO, juriste, demeurant à Gorcy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Amela Kurtanovik, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de EUR 400.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 31,000 à un montant de EUR 431,000 par l'émission de 4.000 nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune;

2) Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société; et

3) Transfert du siège social de la société;

4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires, le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de cette liste de présence que la totalité des trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires de la Société décident d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à quatre cent trente et un mille euros (EUR 431.000) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les actions déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Monsieur Séverin Laface, commerçant, ayant son adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, ici représenté par Me Vivian Walry, déclare souscrire les quatre mille nouvelles actions et les libérer à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que la somme de cent mille euros (100.000 EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent trente et un mille euros (EUR 431.000,-) représenté par quatre mille trois cent dix (4.310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident enfin de transférer le siège social de la Société actuellement établi au 19-25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg vers le 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.525,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous le présent acte.

Signé: WALRY, INGRAO, KURTANOVIK, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM 2011/384. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051537/62.

(110058407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**White Gate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.525.

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER

A comparu:

Monsieur Dan Bronstein, manager, résidant à 20/7 Bolshaya Pionerskaya Street, Moscou (Russie) (l' " Actionnaire Unique "),

en sa qualité d'actionnaire unique de "WHITE GATE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 25 janvier 2011, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associa-

tions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158525 (la "Société"). L'Actionnaire Unique est représenté aux présentes par Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social de la Société demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'un million deux cent vingt mille euros (1.220.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un million deux cent cinquante et un mille euros (1.251.000.- EUR) par la création et l'émission de douze mille deux cents (12.200) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les douze mille deux cents (12.200) actions nouvelles sont souscrites par l'Actionnaire Unique et ont été intégralement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent vingt mille euros (1.220.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

En conséquence de cette augmentation de capital, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital souscrit est fixé à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE EUROS (1.251.000.- EUR), représenté par douze mille cinq cent dix (12.510) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2011. Relation: EAC/2011/3229. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053239/46.

(110059640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**EO ! Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.184.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze.

Le vingt-un mars.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Joëlle JOHANNNS, célibataire, salariée, née à Luxembourg, le 4 janvier 1978 (No. Matricule 19780104166) demeurant à L-4245 Esch/Alzette, 12 rue des Mineurs.

2) Madame Jeannine HOLCHER, femme au foyer, née à Esch/Alzette le 27 juin 1978 (No. Matricule 19780627266), épouse de Monsieur Cédric GILSON, demeurant à L-3416 Dudelange, 77 rue Ste Barbe,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>**. La société prend la dénomination de "EO! Sàrl"

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente d'articles vestimentaires pour enfants et accessoires ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- Euro) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (125.- Euro) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Joëlle JOHANNNS, préдите . . . . .	50 parts
- Madame Jeannine HOLCHER, préдите . . . . .	50 parts
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Les associées s'accordent réciproquement un droit de préemption.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENTS CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

#### *Assemblée générale.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
- Est nommé gérante technique Madame Jeannine HOLCHER, préдите.
- Est nommé gérante administrative Madame Joëlle JOHANNNS, préдите.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Johanns, Holcher, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 25 mars 2011. Relation: EAC/2011/3980. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C.

Bettembourg, le 6 avril 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011053374/76.

(110058689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Telenet Finance Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Telenet Finance Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053212/11.

(110059559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Taurus Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 142.149.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011053217/10.

(110059281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Ware SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 133.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053233/10.

(110059717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Ingenia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.587.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011059380/9.

(110066876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

---

**Camarimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.450.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061363/9.

(110068790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---